

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal :

- **A émis** un accord de principe sur la proposition d'un bail emphytéotique avec Valence Romans Habitat pour le bâtiment communal de l'école et la rénovation de celui-ci par Valence Romans Habitat ;
- **A validé** le compte rendu de la réunion du 03 juillet 2018 concernant la possibilité pour la commune de se voir installer 1 hot-spot Wi-Fi par Valence Romans Agglo dans le cadre du projet CIGALE et **noté** qu'une convention est à conclure entre la commune et Valence Romans Agglo pour ce projet et qu'elle est actuellement en cours de préparation ;
- **A validé et attribué** 4 lots/coupes de bois-têtes de chênes ;
- **A approuvé** le projet et le plan de financement pour améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité en forêt communale de Montrigaud – plan d'action en faveur du sonneur à ventre jaune et **sollicité** des subventions auprès du Département et de la Région pour cette opération ;
- **A approuvé** la note technique et financière en faveur de l'acquisition et la renaturation de peuplement forestier, le plan de financement correspondant et **sollicite** des subventions auprès du Département et de la Région pour cette opération ;
- **A accepté** le devis de la société S.A.S. CHEVAL FRÈRES, pour un montant de 3.510,60 € HT, pour les travaux complémentaires de voirie 2018 - Chemin Drexler et **sollicité** une subvention fonds de concours pour les travaux de voirie 2018 ;
- **A sollicité** auprès de Valence Romans Agglo, des fonds de concours pour un montant de 34.600,00 €, pour des travaux dans deux logements communaux ;
- **A accepté** le devis de la société COMAT ET VALCO, d'un montant de 1437,00 € HT, pour des potelets et des barrières de circulation, ainsi que le devis de la société Adequat, d'un montant de 261,00 € HT pour des panneaux « passage d'animaux » au titre des amendes de police ;
- **A décidé** une ouverture de crédit d'un montant de 3 310 €, en investissement dépenses et en investissement recettes, dans le cadre de l'attribution d'amendes de police ;
- **A pris connaissance** de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EDPR France Holding en vue d'exploiter une installation de production d'électricité éolienne sur la commune de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE, qui fait l'objet d'une enquête publique unique et **émis** une réserve en terme de proximité immédiate ce qui concerne l'impact vis-à-vis de deux habitations de la commune, **pris** en compte les nuisances,

préconisé la remise en état des voies communales si celles-ci sont impactées, **souhaité** une compensation avec l'implantation d'un relais 4G situé sur le périmètre du quartier « La Chauchère » et la vallée de La Verne ;

• **A pris** acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2017 ;

• **A approuvé** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2018 ;

• **A décidé** la création, à compter du 1er janvier 2019, d'une Commune Nouvelle, par regroupement des Communes de Miribel, Montrigaud, Saint Bonnet de Valclérieux et Saint Laurent d'Onay, représentant **1160** habitants (source INSEE 1^{er} janvier 2017) ; **dit que** le siège de ladite Commune Nouvelle, dont le nom sera VALHERBASSE, sera domiciliée à l'adresse suivante : 95 route du Grand Serre 26350 MONTRIGAUD ; **considère** que les 4 communes fondatrices, Miribel, Montrigaud, Saint Bonnet de Valclérieux et Saint Laurent d'Onay auront vocation à devenir communes déléguées ; **dit que**, à compter de sa création et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux la Commune Nouvelle sera administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes de Miribel, Montrigaud, Saint Bonnet de Valclérieux et Saint Laurent d'Onay, élus en mars 2014 ;

• **A approuvé** la charte correspondant à la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

• En outre, lors de la séance, le conseil municipal a :

•- Reporté à une prochaine réunion de conseil municipal le point : adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD),

•- Pris connaissance de la demande d'un agent pour un temps partiel à 90 %,

•- Discuté de travaux à réaliser à la salle des fêtes de la commune (réfection du sol).

•